

Date de dépôt : 14 juin 2010

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la mise à disposition d'abris pour vélos couverts et sécurisés dans le périmètre du cycle de la Golette

Rapport de M. Olivier Norer

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission a discuté à deux reprises de cette pétition lors de ses séances des 17 et 31 mai 2010 sous la présidence éclairée de M. Yvan Slatkine. Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Christophe Vuilleumier. Qu'ils en soient tous deux remerciés.

La pétition 1730, munie de 123 signatures, a été déposée le 19 mars 2010. Elle demande au Conseil d'Etat et au Grand Conseil :

- de faire installer dans les plus brefs délais au CO Golette un nombre suffisant d'abris-vélos couverts et sécurisés.

Les pétitionnaires font remarquer que les demandes simples et légitimes des usagers du CO de la Golette peinent à être entendues par l'administration cantonale en charge des infrastructures dans les cycles d'orientation.

Audition du 17 mai 2010 : MM. Francisco Bradley, conseiller social, et Jean-Marc Streuli, psychologue du CO de la Golette

Selon M. Streuli, la démarche des pétitionnaires a débuté en janvier dernier, suite au non résultat de la demande de la direction au DCTI. Il rappelle que la gratuité des places de parc a été supprimée il y a quelques temps de cela et qu'il a semblé légitime depuis lors d'avoir une compensation, ce d'autant plus au vu de la politique du canton sur la mobilité douce. Les places de parcs automobiles sont toujours utilisées par les

enseignants, mais des élèves s'en servent également de temps à autre. Il précise que la situation engendre également des nuisances dans la rue de la Golette avec du report de stationnement. Il ajoute que des gens viennent de plus en plus avec des vélos électriques, ce qui représente un investissement important. C'est pour cela que la pétition demande un stationnement sécurisé, soit un couvert avec câble pour attacher les vélos. Il pense par ailleurs que c'est surtout une question de cohérence à l'égard de la mobilité douce qui a provoqué cette pétition.

Un commissaire radical déclare comprendre la démarche. Il se demande ensuite si cet abri a été chiffré par les pétitionnaires. Il remarque en outre que le DCTI n'a pas donné de réponse à la demande et il se demande pourquoi.

M. Bradley répond que le coût peut être très variable. Il rappelle que les nouveaux cycles ont d'office des places de vélos noyées dans l'enveloppe. Il précise que la Golette est un vieux cycle, où il y avait jadis des couverts vélos en sous-sol qui ont été fermés en raison des déprédations. Il ajoute qu'il y a eu un échange de courriers entre le DCTI et la direction à propos de ces places, mais qu'en l'absence de réponses les pétitionnaires ont jugé préférable de s'adresser directement au Grand Conseil. Il pense en effet qu'un inventaire de l'existant serait nécessaire. Il répète que la recherche sur les coûts n'a pas été menée.

Un commissaire libéral remarque que la pétition ne possède qu'une seule invite concernant le cycle de la Golette.

M. Streuli acquiesce et remarque que la problématique s'inscrit dans le contexte meyrinois qui voit l'arrivée du tram.

Un commissaire de l'UDC demande encore si la question de la déprédation est contenue dans la problématique.

M. Bradley répond par la négative. Il mentionne n'avoir eu qu'un phare cassé en treize ans. Il ajoute qu'il n'y a donc pas de problème de vandalisme mais il pense qu'il est préférable d'attacher un vélo qui reste stationné pendant une journée entière.

Un commissaire de l'UDC demande si un bus scolaire a été imaginé.

M. Bradley répond que les élèves qui viennent de Champs-Frechet mettent quinze minutes à pied. Il ajoute qu'il ne faut surtout pas de bus.

Un commissaire de l'UDC demande si personne ne vient de plus loin.

M. Bradley répond par la négative en répétant que tout le monde est au maximum à quinze minutes à pied.

M. Streuli rappelle que les enfants du Mandement se rendent à présent à Montbrillant. Il déclare ensuite qu'il semble logique et cohérent de mettre en place une logique proactive pour motiver les gens à opter pour la mobilité douce. Il pense que l'envie serait vite là.

Un commissaire du PDC remarque que le considérant sur la gratuité des places de parc indique finalement qu'il y a de la place qui a été faite.

M. Streuli acquiesce mais il remarque qu'il avait été dit à l'origine qu'il y aurait un horodateur alors qu'au final seul un abonnement est possible.

Un commissaire du PDC demande si cet aménagement sollicité ne fait pas partie de l'enveloppe annuelle.

M. Streuli déclare ignorer le contenu des enveloppes budgétaires du cycle. Il ajoute qu'il y a des problèmes avec des éléments du bâtiment comme les stores mais il n'a pas l'impression qu'il y a un budget disponible pour un couvert à vélos.

Un commissaire libéral déclare que c'est à la direction de faire la demande au DCTI.

M. Streuli répond que cette demande a été faite.

Un commissaire libéral remarque qu'il y a toujours un parking pour les voitures.

M. Streuli répond qu'il est utilisé le soir par des sociétés locales.

Un commissaire libéral mentionne que 50% de ce parking est non utilisé à présent, ce qui signifie que de la place existe pour y installer des vélos.

M. Bradley répond que c'est interdit par le concierge.

Un commissaire radical demande ce qu'est devenu le souterrain utilisé jadis pour les vélos.

M. Bradley répond que c'est un coupe-gorge et il pense que l'endroit est utilisé pour y stocker du matériel.

Un commissaire radical se demande s'il serait envisageable de faire un échange avec le DCTI entre ce local et un espace à l'extérieur.

M. Streuli répond que les pétitionnaires ne veulent pas entrer dans ce genre de petites guerres avec l'administration. Il répète que la demande est simple et que le but est de ne pas avoir la selle de son vélo mouillée.

Discussions de la commission

Un commissaire du PDC déclare qu'il est affligeant de constater qu'une pétition doit être rédigée pour obtenir des abris à vélos. Il pense qu'il n'y a rien à discuter et qu'il faut renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire radical acquiesce en déclarant que la demande est légitime. Il signale en outre apprécier la philosophie des enseignants à l'égard de la mobilité.

Un commissaire de l'UDC déclare partager l'opinion de ses deux collègues. Il rappelle qu'aucun bus scolaire n'est possible pour des trajets de moins de quinze minutes.

Un commissaire des Verts pense utile d'avoir connaissance des courriers échangés avec le DCTI. Il ajoute, cela étant, que le renvoi au Conseil d'Etat est légitime.

Un autre commissaire des Verts déclare que ce problème apparaît dans d'autres écoles du post-obligatoire. Il se demande en l'occurrence si une audition du DCTI à ce propos ne serait pas légitime.

Une commissaire socialiste remarque qu'il y a un problème de communication avec les services et elle pense qu'il serait intéressant d'avoir une information du DCTI. Elle ajoute demander cette audition.

Une commissaire libérale pense qu'il faudrait définir le problème. Elle rappelle alors la politique du Conseil d'Etat à propos des places de parking et elle se demande si ces places sont louées à d'autres personnes. Elle déclare encore qu'il faut poser des questions claires à l'administration.

Un commissaire du MCG acquiesce et remarque que d'autres pétitions sont également affligeantes. Il ne croit toutefois pas qu'il soit légitime de traiter à la va-vite une pétition. Il ajoute que ce serait la moindre des choses que d'entendre le DCTI et, pourquoi pas, la commune afin de savoir si elle souhaite participer à l'effort.

Un commissaire de l'UDC déclare que le Conseil d'Etat répondra à toutes ces questions dans la réponse qu'il fera à la pétition.

Un commissaire libéral remarque que les pétitionnaires n'ont pas d'informations financières et il pense qu'il est nécessaire d'étayer un renvoi au Conseil d'Etat. Il proposerait au pire d'adresser un courrier au DCTI afin que ce dernier se positionne sur ce sujet.

Un commissaire du MCG acquiesce en remarquant que cela permettrait d'avoir une vision totale.

Un commissaire des Verts pense également que la proposition libérale est bonne.

Le Président passe alors au vote de l'envoi d'un courrier à la direction du cycle de la Golette afin d'obtenir les copies des courriers adressés au DCTI et d'un autre courrier au DCTI avec les copies des échanges de courriers avec le cycle :

En faveur : 15 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Discussions et vote du 31 mai 2010

Le Président déclare que le DCTI n'a pas répondu à la demande de la commission (*NDR : réponse du 1^{er} juin annexée au rapport*) alors que le cycle l'a fait le 25 mai (en annexe). Il lit alors le courrier du cycle et mentionne que les échanges de courrier entre ce dernier et le DCTI sont nombreux depuis une année et demie à propos de ce couvert à vélo. Il pense que la situation est kafkaïenne et il propose un renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire des Verts acquiesce et remarque que la demande, tout comme la solution, est simple, ce qui démontre une défaillance des services de l'Etat. Il ajoute que cela permettrait en outre de renouveler la demande de l'Interpellation 982 concernant un sujet similaire au Collège Rousseau.

Un commissaire libéral partage cette opinion en rappelant que ce type de problème n'est pas rare. Il se demande alors, puisque des parkings vélos sont étudiés, s'il ne faudrait pas songer à l'intégration de recharges pour des vélos électriques. Il précise savoir que certaines entreprises sont prêtes à mettre en place ce type d'aménagement.

Un commissaire de l'UDC pense qu'il est nécessaire de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat sans perdre de temps.

Un commissaire de l'UDC remarque que ce phénomène s'est déjà produit et il pense qu'il serait nécessaire d'intervenir.

Le Président passe alors au vote du renvoi de la P 1730 au Conseil d'Etat :

Vote

Au vote, le renvoi de la pétition 1730 au Conseil d'Etat est accepté par :

OUI : 13 (1 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

La Commission des pétitions vous recommande donc, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer, dans les extraits, cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition (1730)

pour la mise à disposition d'abris pour vélos couverts et sécurisés dans le périmètre du cycle de la Golette

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant

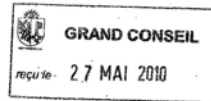
- la politique en faveur des deux roues légers du Plan directeur cantonal ;
- l'engagement de l'Etat à promouvoir la mobilité douce ;
- la suppression de la gratuité du parking pour voitures au CO de la Golette ;
- la forte diminution de la fréquence des bus jusqu'ici empruntés par les élèves les incitant maintenant à opter pour d'autres moyens de déplacement,
- le projet communal de modérer le trafic dans la cité de Meyrin favorisant les déplacements à vélos ;
- le rôle incitatif et d'exemple que l'Etat se doit de jouer dans ce domaine ;
- l'investissement relativement modique que représentent des abris pour vélos couverts et sécurisés et la facilité de leur réalisation ;
- l'impact incitatif de ces infrastructures tant pour les adultes de l'école que pour les élèves ;
- l'absence de résultats tangibles suite à une précédente demande adressée au DCTI ;

Les soussigné-e-s, collaboratrices et collaborateurs du Cycle de la Golette, demandent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de faire installer dans les plus brefs délais au CO Golette un nombre suffisant d'abris-vélos couverts et sécurisés.

N.B. 123 signatures
p.a. CO Golette
Chemin de la Golette 17
1217 Meyrin



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
 Enseignement secondaire I – Cycle d'orientation
Collège de la Golette



Chemin de la Golette 17
 1217 Meyrin

COMMISSION DES PETITIONS
 DU GRAND CONSEIL
 Monsieur Ivan SLATKINE
 Président
 Case postale 3970
 1211 Genève 3

Nréf. : PPL/ASc

Meyrin, le 25 mai 2010

Concerne : P1730 - pétition pour la mise à disposition d'un parking deux-roues

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier du 18 mai 2010 qui a retenu toute notre attention.

La direction actuelle du collège de la Golette se préoccupe depuis l'automne 2008 de l'installation d'un parking deux-roues dans l'enceinte de l'école.

Nous dressons un résumé des démarches entreprises.

- 13 octobre 2008

Courriel à la direction générale du cycle d'orientation (ci-après DGCO) afin de demander l'accélération de la réalisation du projet d'un parking deux-roues, création évoquée depuis plusieurs années.

- 16 septembre 2009

Devant le danger représenté par les vélos entreposés devant les sorties de secours du collège, quelques épingles à vélo sont provisoirement fixées contre un mur, dans un pré, à notre demande par le concierge.

- 21 septembre 2009

Le collège de la Golette a initié, pour l'année scolaire 2009-2010, une démarche d'éducation au développement durable en collaboration avec l'association Terragir. La mobilité douce entrant pleinement dans ce cadre, le responsable cette association, M. Molineaux, nous informe être en démarche avec le service des bâtiments du DCTI, M. Gilles Tirvaudey, ingénieur en gestion énergétique.

Il nous est alors conseillé d'adresser la demande de création d'un parking deux-roues à Mme Martha PERUCCHI, directrice du service technique du DIP, en mentionnant que cette démarche de type agenda 21 scolaire s'effectue en lien avec l'engagement des élèves et des enseignants pour réaliser des économies d'énergie. M. Tirvaudey garantit que la demande sera entendue et traitée avec sérieux, la réalisation dépendant bien entendu de contraintes techniques et financières.

- 29 septembre 2009

Courriel à Mme Perucchi pour demander la création d'un parking deux-roues. Il est rappelé que le collège de la Golette compte 120 collaborateurs-trices et 750 élèves.

- 30 septembre 2009

Courriel de la DGCO qui nous informe qu'une fois le circuit des demandes de travaux clarifié avec le DCTI, il sera nécessaire d'établir à nouveau un inventaire des demandes du CO et de les prioriser.

- 23 mars 2010

Séance de travail avec M. Patrick Bersier, gérant d'immeubles au DCTI, afin de planifier divers travaux au collège de la Golette. La création du parking deux-roues est alors à nouveau évoquée et nous sommes informés que la question pose problème quant au type d'installation à mettre en place. Le sujet est toujours à l'étude.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition en cas de besoin et en vous remerciant de la bonne suite que vous donnerez à cette pétition que nous soutenons pleinement, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.


Paule Păparou-Laplace
directrice

En annexe : copie du courriel du 29 septembre 2009

Paparou-Laplace Paule (DIP)

De: Paparou-Laplace Paule (DIP)
Envoyé: mardi, 29. septembre 2009 18:50
À: Perucchi Marta (DIP)
Cc: Schüle Manuel (DIP)
Objet: demande d'un abri deux roues au CO Golette

Chère Madame,

comme annoncé lors de notre entretien téléphonique de ce jour, je vous adresse une demande de construction d'un abri à vélos au CO de la Golette à Meyrin, dans les délais les plus favorables, afin que l'effort consenti par les collaborateurs-trice-s de notre école (qui sont au nombre de 120) pour laisser leur voiture au profit de véhicules préservant -pour les cyclistes - à la fois la nature et leur santé soit soutenu par leur employeur, l'Etat de Genève. L'usage possible d'une telle construction correspondrait naturellement également à un besoin des élèves, qui sont au nombre de 750. Il faudrait par conséquent envisager un abri de 150 places.

La situation de notre bâtiment enclavé entre le chantier de la tranchée couverte de Meyrin et celui de la construction du tram fait que les conditions d'accès à notre école sont particulièrement difficiles, et si l'on pouvait compter avec un couvert à vélos d'ici la fin de l'année, ça serait formidable. Ce d'autant que nous nous lançons dans la constitution d'un groupe d'enseignant-e-s et d'élèves partageant le souci de l'avenir de la planète et prêt-e-s à contribuer à la mise sur pied de projets en lien avec le développement durable.

Dans le même sens, il se trouve qu'à l'initiative de quelques un-e-s de ces enseignant-e-s, une collaboration voit le jour cette année scolaire avec l'association Terragir autour d'un projet nommé "Robin des bois", visant d'une part la conscientisation des usager-e-s de notre école aux questions d'économie d'énergie et d'autre part une contribution concrète à un projet touchant l'énergie dans un pays du Sud

A ce titre j'ai rencontré M. Benoît Molineaux, directeur de Terragir, qui a pris contact avec M. Gilles Tirvaudey, ingénieur gestion énergétique au DCTI. Ce monsieur est paraît-il intéressé par l'opération énergie dans l'école et le rapport qui en résulte, dans lequel il faut inscrire les différents aspects qui posent problème en relation avec l'énergie et de manière plus large avec le développement durable. Or la mobilité entre dans ce registre. Le DCTI accepte de contribuer au financement de ce travail que l'association Terragir livre sous forme de "check-list" énergie.

Je précise encore qu'une telle demande avait été relayée par notre concierge, M. Jean-Daniel Tenud auprès de M. Bersier en octobre 2008.

Vous l'aurez compris, le contexte me paraît particulièrement propice à faire avancer la construction d'un parking deux roues pour notre école.

En espérant que vous agréerez ma démarche et la soutiendrez au mieux, je vous adresse, chère Madame, mes respectueuses salutations.

Paule Paparou-Laplace
directrice
Collège de la Golette
chemin de la Golette 17
1217 Meyrin
tél. : 022/388.99.00
fax: 022/388.99.49



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des constructions et des technologies de l'information
Office des bâtiments

DCTI - Bâtiments
Case postale 22
1211 Genève 8

Grand Conseil/Commission des pétitions
A l'att. de Monsieur Ivan Siatkine
Président
Rue de l'Hôtel de Ville 2
Case postale 3970
1211 GENEVE 3

N/réf. : FPS/OBA/md-Aigle No 503517-2010
Dossier traité par Mme Florence Prini Saggio-022/546.61.99

Genève, le 1 juin 2010

Concerne : P 1730 pour la mise à disposition d'abris pour vélos couverts et sécurisés dans le périmètre du cycle de la Golette

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 18 mai dernier, dont le contenu a retenu ma meilleure attention.

En réponse à votre interrogation, je peux vous informer que les demandes de travaux du DIP nous sont transmises par l'intermédiaire de la direction de la logistique, chargée notamment de recenser les demandes des différents établissements et de les prioriser au sein du DIP. Sur cette base et dans la limite des disponibilités de nos ressources (humaines et financières), le DCTI réalise lesdits travaux.

Dans le cadre des demandes d'installations de couverts à vélos, il convient de préciser que le CO de la Golette n'est pas le seul établissement qui requiert de tels aménagements, d'autres établissements scolaires ayant le même souci de favoriser la mobilité douce.

A ce stade et étant précisé que la promotion de la mobilité douce est une priorité du Conseil d'Etat, nous avons initié, en coordination avec la direction de la logistique du DIP, une démarche générale visant à doter systématiquement de ce type d'aménagements les établissements scolaires qui en sont dépourvus.

Cette démarche passe par l'identification des établissements concernés, par le choix d'une structure type et par la dépose d'une demande d'autorisation pour chaque site, ce qui prend un peu de temps. Il va de soi que les établissements concernés seront informés en temps utile de l'avancement de ce projet.

Souhaitant que les éléments qui précèdent vous soient utiles, je vous présente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.


Florence Prini Saggio
Directrice générale